

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 25 mai 2016</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 2 juin 2016</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2016</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. RODRIGUEZ Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

2

**SUBVENTION LOGEMENT
SOCIAL –
93/95 ROUTE
DE LA LIBÉRATION**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,
NOUHÈN, CAUCHE, DUMOND, ASTRE, RODRIGUEZ,
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO,
COSSON, PIOT, COATIVY (jusqu'au rapport 12), TULOUP,
LATHUILIÈRE,*

*Membres excusés : MM. MOMIN (pouvoir à M. AKNIN),
PATTEIN (pouvoir à Mme GIORDANO), FUSARI (pouvoir à
Mme NOUHÈN), NEGRO (pouvoir à Mme LOCTIN),
VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE), ALLES (pouvoir à
M. RODRIGUEZ), ASTIER (pouvoir à M. GILLET), GUERRY
(pouvoir à Mme CAMINALE),*

Membre absente : Mme GRÉLARD.

M. GILLET, Adjoint au Maire, explique que MIPROM et NEW ÉDIFICE (les deux sociétés co-promotrices de l'opération) ont obtenu un permis de construire pour la construction d'un immeuble de 32 logements au 93/95 route de la Libération.

Conformément au PLU, ce programme immobilier prévoit 25 % de la surface de plancher totale en logement social.

Dans le cadre de sa stratégie de développement d'offre locative sociale, Cité Nouvelle envisage d'acquérir 9 logements (5 T2, 3 T3 et 1 T4) en VEFA dans cette opération, 6 PLUS et 3 PLAI.

Ces 9 logements se situent en rez-de-chaussée : 7 bénéficient d'une terrasse ou d'un balcon, et un logement T3 est agrémenté d'un jardin. Cité Nouvelle acquière également deux parkings et sept garages en sous-sol.

Les logements seront livrés en Juin 2017.

La délibération communautaire du 13 novembre 2006 fixe les règles du financement du logement social et du logement d'insertion. La participation minimale des communes est fixée à 35 € par m² de surface utile.

La surface utile des logements en PLUS est de 362,23 m² et celle des logements en PLAI est de 177,17 m² soit 539,40 m².

Pour réaliser ce programme, Cité Nouvelle sollicite ainsi une participation financière de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon suivant les modalités de la délibération, soit 18 879 € dont 12 678 € pour les logements PLUS et 6 201 € pour les logements PLAI.

Cette subvention est déductible du prélèvement fiscal opéré, sur les recettes de la commune, en application de l'article 55 de la loi SRU.

Cité Nouvelle a par ailleurs obtenu une subvention de 150 000 € de la part de la Métropole de Lyon.

Compte tenu du caractère d'intérêt général que représente cette opération, il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le principe du versement d'une subvention de 18 879 € à Cité Nouvelle.
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.
- de prélever la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (1 abstention),
- ÉMET un avis favorable sur le principe du versement d'une subvention de 18 879 € à Cité Nouvelle tel qu'indiqué ci-dessus,

- AUTORISE Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI